

Dossier de presse

L'Office national des forêts, 9 500 professionnels au service des forêts publiques et des espaces naturels



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ONF

L'ONF, entreprise publique de la filière forêt-bois
Une organisation adaptée aux enjeux des territoires

2. LE CŒUR DE MÉTIER DE L'ONF

Récolter du bois
Préserver l'environnement
Accueillir tous les publics
Maintenir l'équilibre forêt-gibier
Prévenir les risques naturels

3. LES AUTRES MISSIONS DE L'ONF

Proposer des services aux entreprises et collectivités
Étendre et exporter son savoir-faire
Préparer l'avenir : Recherche, Développement et Innovation

ANNEXES

Chiffres clés de l'ONF
Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale

PRÉSENTATION DE L'ONF



© Frédéric Glon – Giada Conestani

LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE

UN STATUT D'ÉPIC

Créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture chargé des forêts et de celui de l'environnement. Ce statut, lié à son activité à la fois de service public et commercial, lui confère une autonomie administrative et financière.

UN CONTRAT D'OBJECTIFS PLURIANNUEL

L'action de l'ONF s'inscrit dans un contrat d'objectifs et de performance (COP) signé tous les cinq ans avec l'État (ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et du Budget) et la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). Il fixe les orientations stratégiques et les programmes d'action pour les forêts domaniales et les forêts des collectivités en matière de sylviculture, d'approvisionnement de la filière, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'accueil du public ainsi que les axes de développement et d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, ENTREPRISE PUBLIQUE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les territoires confiés à l'ONF couvrent près de 11 millions d'hectares de forêts, dont 6,4 millions dans les départements d'outre-mer, 4,6 millions en métropole (soit 8,6 % du territoire métropolitain).

Fort d'un maillage territorial conséquent, 9 500 personnes réparties sur l'ensemble du territoire, l'ONF assure le renouvellement et le bon entretien des 1 300 forêts domaniales (propriété de l'État) et des 15 000 forêts des collectivités. La gestion des forêts publiques doit permettre de concilier trois objectifs : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public. Elle s'appuie sur le régime forestier qui apporte un cadre réglementaire et un ensemble de garanties pour préserver les forêts sur le long terme tout en assurant le renouvellement des ressources en bois.

L'ONF assure également des missions de service public (prévention et gestion des risques naturels) et propose des produits et des services pour les collectivités et les entreprises.

UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES COMMUNES FORESTIÈRES

Une commune sur trois possède une ou plusieurs forêts et est détentrice d'une part importante de la ressource en bois. L'ONF et la Fédération nationale des communes forestières ont noué un partenariat privilégié animé par des instances de gouvernance telles que la commission nationale de la forêt communale, le comité national des ventes de bois et le comité consultatif de la forêt communale.

UN DIALOGUE CONTINU AVEC LA FILIÈRE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'Office est membre de l'interprofession France Bois Forêt. Acteur économique important au sein de la filière, il entretient des relations continues avec la Fédération nationale du bois, ainsi qu'avec les acteurs des loisirs, de l'environnement notamment France nature environnement et les acteurs de la chasse, notamment la Fédération nationale des chasseurs.

UN COMITÉ CONSULTATIF DES FORÊTS D'OUTRE-MER

Créé en 2016, le comité consultatif des forêts d'outre-mer est une instance d'échanges et d'écoute. L'objectif pour l'ONF est de pouvoir consulter ses membres (élus et institutionnels) sur les actions qu'il conduit outre-mer et ses grandes orientations.

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans (par arrêté des ministres chargés de la forêt et de l'environnement), cette instance de réflexion, de proposition et d'évaluation formule des avis dans divers domaines : projets de directives et guides techniques relatifs à l'aménagement et à la gestion des forêts, mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière, bilans écologiques des forêts, évaluation des programmes ONF de recherche-développement...

L'ONF est également présent dans les cinq départements d'outre-mer. Sur ces territoires qui hébergent une biodiversité d'une grande richesse, l'ONF a su développer une expertise en matière de gestion durable des forêts tropicales. En plus de ses missions prioritaires (conservation, protection des écosystèmes, sauvegarde de l'intégrité foncière des forêts publiques, incluant de nombreux espaces naturels littoraux), l'ONF s'implique dans le développement du tourisme et des filières bois locales.

Grâce à sa filiale ONF International (ONFI), créée en 1998, l'ONF est un opérateur reconnu de la foresterie tropicale et des problématiques forêt-climat. Cette filiale promeut l'expertise forestière et environnementale de l'ONF dans plus de 50 pays, principalement en Amérique latine et en Afrique centrale.

Avec ses partenaires, l'ONF agit activement à la résolution des grands enjeux du développement durable : lutte contre les changements climatiques, développement des énergies renouvelables grâce à sa filiale ONF Énergie créée en 2006, conservation de la biodiversité, préservation de la qualité de l'eau, prévention contre les risques naturels... tout en assurant à la filière bois les volumes de production nécessaires.



UNE RICHESSE DE COMPÉTENCES

Les effectifs de l'ONF reposent sur un collectif de travail diversifié, adapté aux missions et aux actions de l'établissement.

TROIS GRANDES FAMILLES DE MÉTIERS FORMENT LE COLLECTIF DE TRAVAIL DE L'ONF

Les métiers de production qui sont au cœur de la gestion des forêts (techniciens forestiers territoriaux, conducteurs de travaux, ouvriers forestiers ou chargés d'étude). Ils permettent la création de valeur ajoutée dans les domaines du bois, des travaux, de l'expertise, de la chasse...

Les métiers du management assurent l'encadrement stratégique, opérationnel et fonctionnel de l'Office. Ils regroupent l'ensemble des managers et encadrants de l'ONF.

Les métiers de soutien apportent un appui à la production et au management. Ils rassemblent les fonctions supports (comptabilité-finances, ressources humaines, informatique, communication...) ou celles en lien avec la recherche et le développement ou le marketing.

Certains personnels fonctionnaires de corps techniques de l'ONF sont assermentés : ils disposent de pouvoirs de police judiciaire pour rechercher et constater les infractions forestières ainsi que les infractions à la police de la nature (chasse, pêche en eau douce, espèces et espaces protégés) et les infractions de droit commun portant atteinte à la propriété forestière (destruction de bien, vol).



UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES

L'ONF emploie près de 10 000 personnes et compte de nombreux métiers, aussi divers que complémentaires.

Certains sont spécifiques aux missions de l'Office alors que d'autres relèvent d'activités plus transverses qui se retrouvent classiquement dans toute entreprise.

1. Pilotage et soutien

- **1 direction générale** qui porte la politique générale de l'établissement,
- **6 directions territoriales** et **5 régionales** (Corse et 4 départements d'outre-mer). La direction territoriale (DT) est l'échelon doté du périmètre géographique le plus vaste (régional ou interrégional). Elle contribue à l'élaboration des stratégies nationales et les décline à son niveau. Elle coordonne, appuie, suit et évalue l'ensemble des activités conduites par les agences territoriales et par les agences spécialisées. Les directions régionales (DR) assurent en Corse et outre-mer les missions portées par les directions territoriales.

2. Gestion et production

Les agences (territoriales ou spécialisées) et les directions régionales sont chargées de la mise en œuvre des missions de l'ONF sur le terrain.

- **51 agences territoriales** dont 50 en métropole et une à Mayotte,
- **11 agences spécialisées** dans la réalisation de **travaux et d'études**,
- **1 agence nationale études et travaux (ANET)** dédiée aux gestionnaires de grandes infrastructures (SNCF, RTE...), rattachée à la direction générale.



- 4 agences spécialisées dans la mise en œuvre des missions d'intérêt général confiées à l'ONF par l'État : la Restauration des terrains en montagne (RTM) et la Défense des forêts contre les incendies (DFCI). L'ONF dispose également de services spécialisés dans la stabilisation des dunes littorales.

Au niveau du terrain, chaque agence territoriale est divisée en unités territoriales (UT), (320 à l'échelle nationale). Les ouvriers forestiers sont rassemblés au sein d'unités de production (UP).



LE CŒUR DE MÉTIER DE L'ONF

DICTIONNAIRE FORESTIER

LE RÉGIME FORESTIER

La gestion menée par l'ONF se fait dans un cadre réglementaire précis et rigoureux défini par le code forestier. Ce cadre porte le nom de « régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités.

Il apporte un ensemble de garanties qui préservent la forêt sur le long terme : bon fonctionnement de l'écosystème forestier, renouvellement des ressources en bois et autres produits et services fournis par les forêts, transmission aux générations futures de ces ressources.

L'AMÉNAGEMENT

Instrument clef de la gestion durable des forêts, l'aménagement forestier représente le fondement de l'activité de l'ONF et constitue la feuille de route du forestier. Établi pour une durée de 20 ans, il est approuvé par arrêté ministériel pour les forêts domaniales et par arrêté préfectoral pour les forêts des collectivités après accord du conseil municipal. L'aménagement forestier constitue un document essentiel sur lequel s'appuie cette gestion multifonctionnelle et durable. Il est élaboré selon un cahier des charges adapté aux enjeux de chaque forêt. Il définit notamment les programmes de travaux et de coupes.

LE MARTELAGE

Le martelage assure la transition entre la sylviculture et la commercialisation des bois. Lorsqu'une coupe a été décidée dans une parcelle, il est nécessaire de désigner les arbres que le bûcheron va couper. C'est le préalable à la mise sur le marché des bois : les forestiers de l'ONF relèvent l'essence de chaque arbre désigné, sa qualité, son diamètre et sa hauteur pour obtenir le volume. La désignation des arbres à exploiter se fait à présent le plus souvent à la peinture, ou à l'aide de marteaux forestiers.

Ces données sont répertoriées sur une fiche de martelage qui récapitule les informations pour la parcelle, y compris le volume martelé. Cette fiche est à la fois la traduction de la sylviculture et un point de départ pour la commercialisation des bois qui valorisera les différents produits de la coupe. Elle alimente un catalogue de ventes recensant les bois mis sur le marché.



© Nathalie Petrel / ONF

RÉCOLTER DU BOIS

Produire et récolter du bois est un acte de gestion sylvicole visant trois finalités majeures : assurer le renouvellement de la forêt et pérenniser sa diversité, approvisionner la filière bois et garantir à la société l'utilisation d'un matériau et d'une source d'énergie renouvelable et sobre en carbone.

Pour assurer le renouvellement des forêts

La récolte du bois fait partie intégrante de la gestion forestière. Elle n'a rien d'un acte exceptionnel. Elle intervient à des moments clés de la vie des peuplements pour favoriser d'une part le développement des jeunes plants, les arbres d'avenir, en leur laissant plus de lumière et d'espace. Elle permet aussi la croissance des plus beaux sujets et participe ainsi au renouvellement et à l'enrichissement des peuplements.

Les coupes de bois peuvent être nécessaires pour assurer la sécurité du public. On parle alors de coupes de sécurisation ou sanitaires (changements climatiques, maladie, attaques d'insectes, vieillissement).

Après les coupes, l'ONF intervient pour nettoyer les parcelles.

40 % du bois mis sur le marché en France



© Philippe Lacroix / ONF

LES OUTILS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE

DES CONTRATS

D'APPROVISIONNEMENT

Négocié de gré à gré entre l'ONF et les entreprises, ce mode de vente en croissance rapide représente le deuxième mode de vente en volume pour les forêts publiques, derrière les traditionnelles ventes de bois sur pied en bloc.

Cette évolution majeure en matière de commercialisation des bois des forêts publiques, garantit aux industries françaises de transformation, un approvisionnement en bois suffisant et de qualité.

UN ACCORD ONF-FNCOFOR-FNB

L'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du bois (FNB) ont signé en 2016 un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'objectif est de favoriser le développement des ventes par contrat afin de sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la première transformation.

UN LABEL EUROPÉEN

Un dispositif national de ventes labellisées a été établi en septembre 2015. Il est spécifique aux ventes publiques et s'applique aux bois sur pied comme au bois façonné. Il concerne uniquement les qualités « sciage » de bois d'œuvre de chêne. Il garantit la transformation de ces bois au sein de l'Union européenne en permettant aux seuls acheteurs disposant du label « UE », ou d'un système équivalent, d'accéder à l'achat de certains lots de chênes.

En forêt publique, la régénération naturelle est privilégiée. En règle générale, elle est associée à une large diversité génétique, sur laquelle agira la sélection naturelle induite par le changement climatique. Lorsque la régénération naturelle est impossible (semenciers trop âgés ne fructifiant plus) ou lorsque cette dernière n'est pas souhaitable (graines de mauvaise qualité ou essence mal adaptée aux conditions écologiques, actuelles ou futures), la plantation est nécessaire. Il convient alors d'installer des essences qui conviennent au milieu, aux évolutions climatiques et aux besoins exprimés du marché.

Pour approvisionner la filière

Opérateur économique, acteur incontournable de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Office national des forêts occupe une place clé dans la filière forêt-bois.

La valorisation de cette ressource renouvelable et sobre en carbone est au cœur des missions de l'Office qui a commercialisé en 2017, 15 millions de m³. Il assure ainsi une part considérable de l'approvisionnement des industries.

Ces volumes alimentent trois secteurs différents de la filière : bois d'œuvre (construction, ameublement, emballage...) et bois d'industrie (papeterie, panneaux...) et bois énergie (bûches, plaquettes, pellets).

Pour le bois d'œuvre, la part de marché de l'ONF à l'échelle nationale monte à 50 % pour le chêne et à 80 % pour le hêtre. Elle est de 35 % pour le sapin-épicéa. Ces volumes de bois approvisionnent les industries de la transformation grâce à des modes de ventes adaptés (contrats d'approvisionnement de bois façonné ou ventes publiques de bois sur pied).

Pour offrir à la société un matériau et une source d'énergie renouvelable

Naturel, renouvelable, biodégradable : le bois est l'éco matériau par excellence. Le bois est à l'origine de nombreux métiers traditionnels et est aujourd'hui source d'innovations. Employé par l'homme depuis la nuit des temps, son usage a influencé l'évolution des civilisations.

Véritable piège à carbone, le bois est un matériau écologique aux multiples usages que nous retrouvons dans notre vie quotidienne : meubles, charpentes, tonnellerie, papier, chauffage...

Ses nombreuses qualités le rendent incontournable.



© Jean-Paul Mangin / ONF

30 % de la forêt publique est en zone Natura 2000 (1,4 million d'hectares).



UN RÉSEAU DE 230 NATURALISTES

Pour mener à bien ses missions, l'ONF dispose d'un réseau de 230 agents avec une expertise naturaliste développée au sein de six réseaux spécialisés : le réseau avifaune (oiseaux), entomologie (insectes), habitats-flore, herpétofaune (batraciens/reptiles), mammifères, mycologie (champignons). Ils allient leur métier de gestionnaire forestier à des missions naturalistes et développent des relations avec les partenaires de l'ONF, associations et organismes, acteurs de la conservation de la nature.

LE BILAN PATRIMONIAL

Les forêts domaniales constituent un patrimoine naturel de haute valeur. L'ONF réalise tous les cinq ans, le bilan patrimonial des forêts domaniales. Véritable outil au service de la gestion, il a pour objectif de fournir un panorama complet sur les forêts domaniales métropolitaines. Il répond à trois exigences majeures : être une source de connaissances, être une base de dialogue avec l'État et les partenaires de l'ONF, être un outil de pilotage de la gestion durable.

PARTENARIATS AVEC

LES PROFESSIONNELS DE L'EAU

Couvrant plus d'un quart du territoire français, les forêts jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement en eau et la protection des zones de captages. En effet, les forêts régulent le débit des cours d'eau et filtrent les eaux. La formalisation de partenariats entre l'ONF et les professionnels de l'eau (agences ou offices de l'eau, syndicats de gestion, distributeurs,...) renforcent le rôle positif de la forêt sur la qualité des milieux aquatiques et la ressource en eau.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de ses missions, l'ONF est un acteur important de la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. En collaboration avec les associations et les scientifiques, l'ONF s'investit fortement dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité grâce à six réseaux de forestiers naturalistes spécialisés.

Les forêts, écosystèmes complexes, sources et refuges de biodiversité, jouent un rôle majeur dans le fonctionnement écologique terrestre, en raison de leur capacité à stocker le carbone, à prendre une part active dans le cycle de l'eau.

L'ONF préserve la ressource en eau dans ses actes de gestion, par un choix raisonné des essences et des modes de sylviculture. Ainsi, les forestiers restaurent et entretiennent des milieux humides, comme les étangs ou les mares qui abritent une riche population d'amphibiens et d'insectes ainsi que les milieux associés. Ils portent une attention constante à la qualité de la ressource en eau.

L'ONF prend soin de conserver certains arbres morts qui assurent à la fois le gîte et le couvert de nombreuses espèces animales. Ils hébergent près de 25 % de la biodiversité forestière.

L'ONF gère 254 réserves biologiques soit 151 000 hectares (237 en métropole pour 47 000 hectares, 17 dans les DOM pour 104 000 hectares). Les réserves biologiques ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion spécifique nécessaires à sa conservation. Ces réserves sont autant de contributions à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de création d'aires protégées (Scap).

L'ONF adhère depuis sa création à PEFC (Programme européen des forêts certifiées), système européen de certification de gestion durable des forêts. La totalité des forêts domaniales et près de 60 % des forêts des collectivités sont certifiées PEFC. La certification forestière atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions économiques, sociétales et environnementales. Elle inclut notamment l'interdiction d'utiliser des OGM ou encore l'obligation de conserver des arbres morts pour favoriser la biodiversité. Le cahier des charges de l'exploitant forestier exige notamment la préservation de la régénération naturelle, le respect de la flore, de la faune, des sols et de l'eau.

LES OUTILS AU SERVICE DU PUBLIC

LA CHARTE DU PROMENEUR EN FORÊT

Destinée à tous les usagers de la forêt, la charte du promeneur décline quatorze recommandations essentielles autour des thèmes tels que la cueillette, les déchets, les feux, la chasse, les chantiers forestiers, les véhicules à moteur, etc. Avec un maître mot : donner à chacun les clés pour mieux comprendre les enjeux de la forêt, et ainsi mieux agir.

LES SCHÉMAS D'ACCUEIL

Les schémas d'accueil du public en forêt domaniale sont réalisés en concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. Ils ont pour objectifs d'organiser la découverte de la nature et l'accueil du public tout en garantissant le respect des lieux et de tous les usages de la forêt.

LE NUMÉRIQUE

Les applications multimédias développées par l'Office permettent d'expliquer la forêt autrement et de sensibiliser le public à tous les enjeux de la gestion durable. Simples, ludiques et interactives, ces applications offrent une découverte de la forêt sous tous les angles (histoire, archéologie, environnement, biodiversité, valorisation du bois...) comme « Clés de forêt » pour apprendre à distinguer les différents arbres présents en forêt... Une douzaine de sentiers sont aujourd'hui équipés, permettant aux promeneurs de se livrer à des chasses-photo ou chasses au trésor, à des randonnées guide ou encore à des jeux d'aventures scénarisés. « À la recherche de la fée Merveille en forêt de Vouillé », « Clés de forêt », « Sylvascope »...

DES CONVENTIONS AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Randonnées, vélo et VTT, équitation, courses d'orientation, escalades... La forêt est un lieu idéal pour exercer et inventer, de nombreux sports de nature. Soucieux d'offrir un cadre adapté à ces pratiques tout en encourageant les bons comportements pour respecter la forêt, l'ONF noue un dialogue régulier avec les fédérations sportives. Plusieurs conventions ont été signées ou engagées avec notamment la Fédération de course d'orientation, la Fédération française de montagne et d'escalade, la Fédération française de randonnée pédestre et la Fédération française des sports populaires.



70 % de la population se rend au moins une fois par an en forêt.

La forêt reçoit 700 millions de visites chaque année.

ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS

Avec 700 millions de visites par an (dont 80 millions en Île-de-France), la forêt participe à l'attractivité des territoires. Une motivation pour les propriétaires et les collectivités qui cherchent à optimiser l'accueil du public. Et dans ce domaine, beaucoup de choses ont évolué depuis les années cinquante, début de l'émergence des loisirs de plein air. Place à la créativité et à l'innovation pour ouvrir la forêt aux nouvelles pratiques...

L'ONF répond aux attentes diversifiées des publics, promeneurs, cavaliers, cyclistes..., en facilitant l'accès à ces espaces naturels, en les orientant et en les sensibilisant à la protection de l'environnement. Dans les zones touristiques ou périurbaines, l'ONF mène une politique d'accueil en étroite collaboration avec les élus locaux et les associations d'usagers.

Préserver les paysages

Les paysages résultent de la combinaison de facteurs naturels et de l'action de l'homme. Par leurs ambiances propices à la promenade, ils représentent un premier niveau d'offre d'accueil du public en pleine nature. L'aménagement forestier est un outil pour encadrer et anticiper l'évolution de ces paysages. Dans les forêts urbaines, touristiques ou sensibles, l'ONF porte une attention particulière à la gestion de ces espaces.

Aménager les espaces naturels

Enfin, pour mieux accueillir les publics, l'ONF aménage les espaces naturels : création de sentiers pédestres, circuits VTT, aires d'accueil du public, aménagement de sites naturels et/ou historiques, tables d'orientation, sentiers d'interprétation...

Ces travaux passent par plusieurs étapes préalables à l'engagement des travaux : analyser le contexte, confronter les enjeux d'accueil aux enjeux de la gestion forestière, proposer des scénarios d'accueil.

L'ONF accueille chaque année 100 000 chasseurs.

LES PLANS DE CHASSES

La chasse est réglementée par la loi (le code forestier et le code de l'environnement) et vise à rendre compatible la présence d'une faune sauvage riche et variée avec la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques et écologiques satisfaisantes.

Un plan de chasse annuel, arrêté par le préfet, fixe par massif les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever par espèce (quotas). Il est l'aboutissement d'un travail d'observation (comptages) et de concertation avec les acteurs cynégétiques et contribue à tendre vers l'équilibre forêt/gibier.

LES CONTRATS CYNÉGÉTIQUES ET SYLVICOLES

En application des nouvelles dispositions réglementaires, ce contrat est signé pour 12 ans par le locataire de la chasse et l'ONF. Il comprend un état des lieux à la fois forestier, agricole et environnemental du lot. L'équilibre sylvo-cynégétique y est évalué. Il fixe les objectifs concernant son évolution. Il définit également les engagements réciproques de l'ONF et du locataire, notamment en matière d'agraineage, d'entretien des équipements et de suivi des prélèvements. Il incite le locataire à réaliser les objectifs du contrat qui peut entraîner une révision à la baisse du loyer. Enfin, tous les trois ans, il peut faire l'objet d'un avenant, afin de tenir compte de la réalité du terrain.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

L'ONF, en accord avec ses tutelles (ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement), met en place des réunions de concertations, des groupes de travail et développe des partenariats de confiance avec l'ensemble des acteurs cynégétiques du territoire : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Fédération nationale de la chasse (FNC), l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) et la vénerie.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

L'équilibre sylvo-cynégétique est fondamental pour préserver la vitalité, voire la pérennité des forêts. Présents en trop grand nombre, cerfs, chevreuils ou sangliers compromettent la régénération naturelle en consommant les jeunes pousses et entraînent une baisse de la biodiversité. Les répercussions de ce déséquilibre dépassent le strict cadre des forêts.

Accidents routiers et ferroviaires, dégâts sur les parcelles agricoles, risque accru de transmission de maladies telles que celle de Lyme...

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est le seul mode de régulation des populations d'ongulés (cerf, chevreuil, sanglier).

La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité.

En forêt domaniale, l'ONF est le détenteur du droit de chasse et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les acteurs de la chasse. Par ailleurs, l'ONF évalue chaque année l'impact du gibier sur les milieux forestiers et intervient pour prendre les mesures adaptées.

Le plus souvent, le droit de chasse fait l'objet d'une contractualisation avec des chasseurs sous forme d'un bail de chasse (locations de gré à gré ou après adjudication). Mais parfois l'ONF gère directement la chasse sur certains territoires domaniaux, sous forme de licences organisées, dirigées ou guidées.

Différents modes de chasse peuvent y être pratiqués : la chasse à tir – dont la chasse à l'arc - de façon individuelle (chasse à l'approche ou à l'affût) ou collective (battue ou poussée), la chasse à courre (en particulier sur les grands massifs domaniaux), la vénerie sous terre ou occasionnellement la chasse au vol.



© Nathalie Petrel / ONF



© Nathalie Petrel / ONF

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

Les Plans de prévention des risques naturels instaurés par la loi Barnier de 1995, sont des dossiers réglementaires qui recensent les zones à risques pour les populations et les aménageurs. Ils définissent les mesures pour réduire la vulnérabilité. Ils permettent de mieux connaître les phénomènes et leurs incidences ; assurer lorsque cela est possible une surveillance des phénomènes naturels ; sensibiliser et informer les populations sur les risques les concernant et sur les moyens de s'en protéger ; prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement, adapter et protéger les installations actuelles et futures aux phénomènes naturels et tirer des leçons des événements naturels exceptionnels qui se produisent.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

L'ONF est un acteur reconnu dans le domaine de la prévention des risques naturels en France. Il gère de nombreuses forêts en zones de montagne ou sur le littoral et assure aux populations une protection contre les aléas climatiques ou géologiques.

Fort de son expertise dans ce domaine, l'Office s'est vu confier par l'État des missions d'intérêt général (MIG), notamment en matière de restauration des terrains en montagne, de défense des forêts contre l'incendie et de protection et de stabilisation des dunes littorales.

Restauration des terrains de montagne (RTM)

La forêt constitue la première et la principale source de protection en montagne. Les services RTM réalisent des travaux de génie civil et biologique pour prévenir les risques naturels. 200 000 hectares ont été reboisés et des dizaines de milliers d'ouvrages de génie civil ont été installés pour corriger les torrents, fixer la neige dans les zones de départ d'avalanches, réduire les glissements de terrain et empêcher les chutes de blocs.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Les forestiers assurent diverses missions complémentaires afin de contrôler au mieux les espaces en forêt qui pourraient être touchés par les incendies : empêcher les feux, maîtriser les éclosions au stade initial, limiter les développements catastrophiques à l'aide d'équipements DFCI et réhabiliter les espaces incendiés. L'été est une saison à haut risque pour les incendies de forêt notamment sur la côte méditerranéenne et en Corse. Les forestiers assurent durant cette période une présence sur le terrain 7 jours sur 7 et jouent un rôle de surveillance et d'alerte pour les pompiers. Des actions de prévention sont également menées toute l'année par des opérations de débroussaillage et d'entretien des pistes forestières.

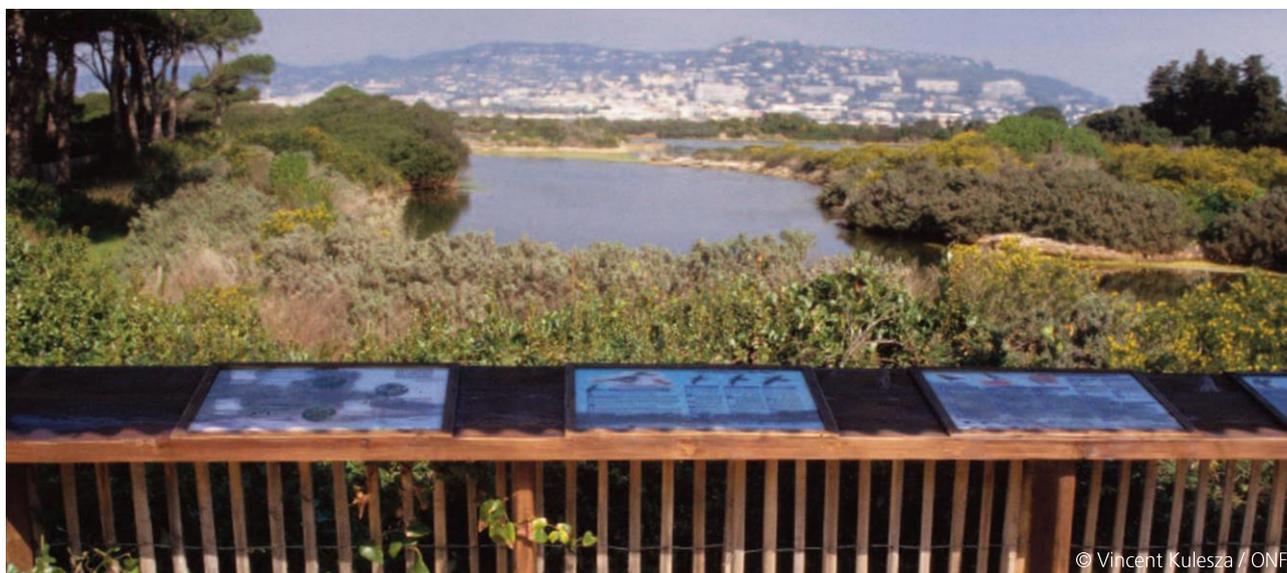
En 2016, sur la région méditerranéenne, environ 1 900 feux se sont déclarés et ont détruit 12 000 hectares.

Stabiliser les dunes littorales

Sur la côte atlantique s'étend le plus vaste ensemble dunaire d'Europe (320 km) comprenant plus de 70 000 hectares de massifs forestiers domaniaux. L'action de l'ONF vise à stabiliser les dunes littorales en évitant la progression du sable à l'intérieur des terres à l'aide de techniques douces comme la plantation de certains végétaux (oyat...) qui permet de lutter contre les envols de sable.

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, l'ONF mène aussi des actions particulières pour la protection du littoral atlantique et méditerranéen et la préservation de la biodiversité des forêts dans les DOM ainsi qu'une mission de surveillance phytosanitaire dans les forêts publiques. (Cf. DSF page 13).

LES AUTRES MISSIONS DE L'ONF



© Vincent Kulesza / ONF

DES AGENCES ET BUREAUX D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS

Au sein de ses agences travaux et de ses bureaux d'études, l'ONF s'appuie sur des femmes et des hommes aux compétences et aux savoir-faire transverses (architectes, paysagistes, naturalistes, archéologues, sylviculteurs).

Ses ateliers bois conçoivent et réalisent des ouvrages en bois et des mobiliers extérieurs.

PROPOSER DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

Les activités concurrentielles

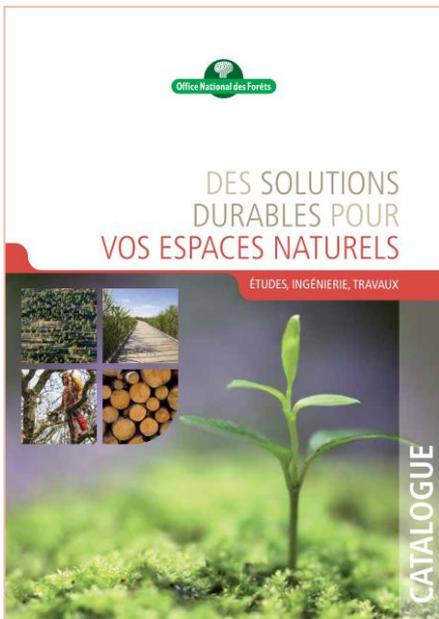
L'ONF propose à des clients publics et privés (dont les communes forestières) des prestations de service (travaux, études) fondées sur les savoir-faire développés dans le cadre de la gestion durable des forêts. L'ONF s'appuie sur l'expertise de ses agences travaux et de ses bureaux d'études pour accompagner ses clients grâce à des solutions adaptées et innovantes.

Ces prestations, qui relèvent du champ concurrentiel, concernent principalement les domaines suivants :

- forêts, bois et sylviculture (travaux sylvicoles, plantations, élaboration de plans de gestion...),
- loisirs nature et écotourisme (aménagement d'espaces naturels, création de parcours et sentiers, réhabilitation de site, paysage...),
- environnement et biodiversité (inventaire, expertises, études d'impact, travaux de génie écologique...),
- maîtrise de la végétation (gestion des emprises et des infrastructures),
- Arbre conseil® (état sanitaire d'arbres isolés, taille et soins aux arbres...).



© Nathalie Petrel / ONF



Les grands comptes gestionnaires d'infrastructures

Réalisation de travaux, production d'études, d'expertises, de services et travaux *in situ*, les équipes de l'Office se mobilisent aux côtés des grands opérateurs publics (SNCF, RTE, GRT Gaz...) pour mener des chantiers aux abords d'infrastructures (réseaux routiers, ferroviaires, électriques et fluviaux...) situées dans des espaces naturels, notamment grâce à l'Agence nationale études et travaux (ANET).

Les mécénats

Les entreprises portent un intérêt croissant pour les thématiques de l'environnement et du développement durable.

L'ONF offre la possibilité aux entreprises de s'investir dans des opérations concrètes de mécénat en faveur de la biodiversité, du climat et des paysages. Une opportunité pour l'ONF de promouvoir son savoir-faire, d'expérimenter de nouveaux modes d'action et de diffuser les principes de gestion durable des espaces naturels auprès des acteurs économiques et du grand public.



AU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des Écosystèmes Forestiers)

Dès 1992, l'ONF s'est investi dans le suivi à long terme des écosystèmes forestiers. Ce réseau a pour mission de détecter et comprendre d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers. Il est constitué de 102 sites d'observation permanents qui seront suivis pendant au moins 30 ans (1992-2022). RENECOFOR constitue la partie française d'un ensemble de sites permanents de suivi des écosystèmes forestiers installés dans 34 pays européens. RENECOFOR fête ses 25 ans en octobre 2017.

DSF (Département santé des forêts) Créé en 1989 par le ministère de l'agriculture, ce département gère un dispositif de surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la forêt. Il s'appuie sur un réseau de plus de 200 forestiers de terrain appelés correspondants-observateurs qui travaillent dans différents organismes (ONF, CNPF ou services déconcentrés du ministère de l'Agriculture). Le DSF a développé de nombreux partenariats avec des acteurs de la recherche (INRA, IRSTEA, universités, l'Institut national de l'information géographique et forestière). Il a également établi des coopérations internationales (Allemagne, Suisse, Belgique, Maroc...).

LIDAR

L'ONF développe et utilise une technologie de pointe pour cartographier les forêts et recenser les richesses naturelles et archéologiques.

Le Lidar aéroporté, outil de détection et de mesure à distance par laser comme avec un scanner médical, permet d'obtenir une image en trois dimensions et fournit une cartographie très précise de la végétation forestière et des reliefs, même ceux cachés sous le couvert.

On obtient une image du sol similaire à celle que l'on aurait sans les arbres. Le Lidar aéroporté révolutionne l'archéologie forestière et permet d'adapter la gestion forestière.

PRÉPARER L'AVENIR : RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

La participation de la forêt à la lutte contre le changement climatique va au-delà de la simple conservation des stocks de carbone dans les écosystèmes. En effet, une forêt gérée a un impact positif sur le CO₂ : l'utilisation du bois en tant que matériau permet de prolonger le stockage du carbone et de diminuer directement les émissions de gaz à effet de serre en se substituant aux énergies fossiles (aluminium, béton...). Par ailleurs, l'utilisation du bois comme source d'énergie permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois sont compensées par la croissance des arbres dans les forêts gérées de manière durable. Le bois énergie peut ainsi se substituer à des énergies fossiles et éviter les émissions de CO₂ associées.

Soucieux de conserver une forte capacité d'adaptation et d'anticipation, notamment dans un contexte de changement climatique, l'ONF est doté d'un département « Recherche, développement et innovation ». Il a pour rôle de préparer l'avenir. De nombreux travaux sont menés en partenariat avec des organismes scientifiques et techniques (INRA, FCBA, IGN, CEREMA, CNES...).

Adapter les forêts aux enjeux du changement climatique

Dès 1997, l'ONF et sa filiale ONF International (ONFI) se sont engagés avec le groupe Peugeot, dans la lutte contre les changements climatiques par la création du premier projet forestier à vocation de Puits de carbone biologique au Brésil. L'ONF a poursuivi ses efforts par la création de sa filiale ONF Énergie, créée au printemps 2006 pour développer les usages énergétiques du bois issu de forêts publiques afin de réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

En décembre 2015, à l'occasion de la COP21 au Bourget, l'ONF a présenté le projet **GIONO** qui consiste à sélectionner des arbres du sud de la France (Vaucluse) et les replanter au nord (Meuse) pour empêcher la disparition des espèces menacées par le réchauffement climatique.





© DR ONF

L'ONF pilote, en lien avec l'INRA, le **conservatoire génétique des arbres forestiers** qui participe à l'effort de recherche pour évaluer l'impact de l'homme et notamment des pratiques sylvicoles sur les ressources génétiques des arbres forestiers.

Il assure également une activité de développement pour mieux prendre en compte la génétique des différentes essences dans la gestion courante des forêts publiques et proposer des alternatives dans le cadre du changement climatique.

Sous la coordination de l'université de Lyon, l'Office national des forêts poursuit depuis 2012 un ambitieux programme de recherche sur ce sujet. Le projet **Potenchêne**, lancé en 2015, vise à mettre en lumière le potentiel de régénération des chênaies à l'aune du contexte de réchauffement climatique. Ce projet permettra de mieux appréhender les possibles effets du changement climatique sur le renouvellement des chênaies.



© Nathalie Petrel / ONF

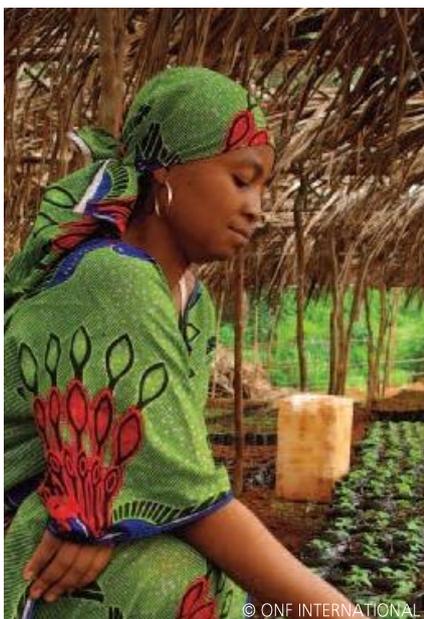
DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES

Forestiers, agronomes, écologues, économistes, géomaticiens, juristes, chefs de chantier... ONF International met à la disposition de ses clients, un large panel de compétences réparties sur tous les continents, combinant expérience et motivation, compétences et complémentarité. Par ailleurs, ONF International s'entoure également, d'experts indépendants associés, avec lesquels il travaille depuis de longues années.

EUSTAFOR

L'ONF est membre fondateur d'Eustafor « l'Association des forêts d'État européennes » qui regroupe les gestionnaires des forêts d'États, créée pour œuvrer plus efficacement pour la reconnaissance du continent européen en tant qu'espace naturel d'importance.

La forêt recouvre 36 % de la superficie de l'Europe soit environ 160 millions d'hectares. Son importance est capitale à la fois en tant qu'espace naturel, fournisseur d'énergie renouvelable, espace récréatif, habitat pour la faune sauvage et enfin, comme facteur de croissance économique et de compétitivité. Les forêts d'État représentent une partie importante de ces forêts européennes, de 8 à 100 % selon les États membres.



ÉTENDRE ET EXPORTER SES SAVOIR-FAIRE

Grâce à ses filiales, l'ONF développe de nouveaux marchés dans le secteur de l'énergie et à l'international.



ONF International (ONFI), créée en 1998, est une filiale de l'ONF spécialisée dans la gestion durable des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. Cette filiale promeut l'expertise forestière et environnementale de l'ONF dans plus de 50 pays, principalement en Amérique latine et en Afrique centrale (quatre filiales en Colombie, au Brésil, au Gabon et au Cameroun) ainsi que dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon). Chercher, inventer, développer des modèles de production des terres plus respectueuses des hommes et de l'environnement est au cœur des missions d'ONF International.



ONF Énergie, créée en 2006 en partenariat avec la FNCOFOR, est un acteur majeur du marché des combustibles bois. Cette filiale occupe 25 % du marché des plaquettes forestières. ONF Énergie concentre son approvisionnement en bois sur les opérations sylvicoles d'entretien et d'amélioration des jeunes peuplements feuillus, ainsi que sur les sous-produits d'exploitation du bois d'œuvre dans les peuplements adultes. Un choix au service de la sylviculture, qui prend en compte les enjeux environnementaux (optimisation des distances d'approvisionnement, techniques de préservation des sols) et contribue à la structuration de la filière.

De l'alimentation de petites chaufferies communales aux réseaux de chaleur ou grands sites industriels, ONF Énergie est devenu un acteur incontournable au service de la transition énergétique. Pour l'ONF, l'existence de cette filiale marque l'importance de concilier les enjeux économiques liés à la production de bois avec une politique de préservation environnementale et de lutte contre le changement climatique.



ONF Participations, filiale holding créée en 2009, a des participations dans neuf entreprises de bois bûche. Sous la marque ONF Énergie Bois®, l'ensemble de ces entreprises, devenues filiales, constituent le premier réseau national de production de bois bûche.

L'Office a également pris des participations minoritaires dans des entreprises de production de granulés de bois.

CHIFFRES CLÉS

EN EUROPE, LA FORÊT FRANÇAISE EST

- o la **3^e forêt en volume sur pied**, derrière l'Allemagne et la Suède (Source TBFRA 2000).
- o la **4^e forêt en surface derrière**, la Suède, la Finlande et l'Espagne.

EN FRANCE

- **30 % du territoire** métropolitain est couvert de forêts (soit 17 millions d'hectares). Sa surface a été multipliée par 2 depuis le 19^{ème} siècle. Elle a progressé de 0,7 % par an depuis 1980 soit 87 000 ha (Source : IGN).
- **Les 3 départements les plus boisés** : les Landes (65 %), le Var (63 %), les Vosges (53 %).
- **25 % des forêts sont publiques** (État et communes), gérées par l'ONF et 75 % (12 millions d'hectares) appartiennent à 3,5 millions de propriétaires privés.

UNE FORÊT PRINCIPALEMENT FEUILLUE

La forêt française est riche et variée avec plus de

- **130 essences différentes.**
- **70 % des boisements français** sont constitués de feuillus et **30 % de résineux.**
- **24 % des surfaces** sont occupées par le **chêne.**

LA FORÊT LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

- **70 millions de tonnes de CO₂** nettes sont séquestrées chaque année par les forêts.

LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE

- **40 % du bois mis sur le marché en France** est fourni par l'ONF.
- **En 2016, l'ONF a récolté 15 millions de m³** de bois répartis comme suit :
 - 4 Mm³ de bois pour la construction ;
 - 3,4 Mm³ de bois pour l'ameublement ;
 - 3,1 Mm³ de bois énergie ;
 - 4,3 Mm³ de bois d'industrie (panneaux, papier...).
- La filière bois emploie **400 000 emplois** soit plus que l'industrie automobile.

L'ONF GÈRE PRÈS DE 25 % DES FORÊTS FRANÇAISES SOIT PRÈS DE 11 MILLIONS D'HECTARES

- **4,6 millions d'hectares en métropole** dont 1,7 million d'hectares de domaniales, appartenant à l'État et 2,9 millions d'hectares de communales appartenant aux collectivités
- **6,4 millions** dans les DOM
- **15 000 collectivités** sont propriétaires de forêts soumises au régime forestier
- L'ONF conserve au moins un arbre mort par hectare pour favoriser la biodiversité.
- Les arbres morts hébergent 25 % de la biodiversité
- **11,6 %** de la surface boisée dispose d'une forte présence de vieux bois
- 30 % de la forêt publique est située en **zone Natura 2000**, soit 1,4 million d'hectares.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION[®], UNE DÉMARCHE NATIONALE



LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION[®] EN BREF

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception[®].

Sur les dix-sept sites forestiers engagés dans la démarche, neuf sont aujourd'hui labellisés : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Bercé, Montagne de Reims, Tronçais et le Bassin d'Arcachon.

La charte nationale Forêt d'Exception[®] développe des valeurs au cœur du développement durable.

Dix-sept forêts sont engagées dans cette démarche.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception[®] distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception[®], présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de cinq ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement du territoire, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire.

Le label Forêt d'Exception[®] consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.